



Aytré, le vendredi 17 avril 2026

ARRÊTÉ DE LA MAIRE
N°AG-20-2026

Émetteur :
Secrétariat de la Maire
05 46 30 19 01
secretariat.mairie@aytre.fr

Affaire suivie par :
Elodie Poupinot

Objet : Arrêté portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} adjoint –
En charge des finances, commande publique et des assurances
Arnaud Latreuille

VU l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), disposant que le maire est seul chargé de l'administration, mais qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.

VU la délibération n°01 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 relative à l'élection de la Maire,

VU la délibération n° 02 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant à 7 le nombre des adjoints au maire,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de **monsieur Arnaud Latreuille** en qualité de **premier adjoint au maire** en date du 20 mars 2026,

VU la délibération n°02 du Conseil Municipal du 2 avril 2026 relative aux indemnités des adjoints et des conseillers délégués,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à **monsieur Arnaud Latreuille**, premier adjoint au maire, un certain nombre d'attributions relevant de Finances, de la commande publique, des recettes et des assurances,

CONSIDÉRANT la possibilité offerte à la Maire de subdéléguer les compétences déléguées par le Conseil Municipal en application de la délibération n° 04 du Conseil Municipal du 20 mars 2026,

La Maire d'Aytré ARRÊTE :

Article I. Délégation de fonction

Monsieur Arnaud Latreuille, 1^{er} adjoint au maire, est délégué dans les domaines des finances, de la commande publique et des assurances, et assure, sous la surveillance et la responsabilité de la Maire, les fonctions et missions relatives à ces questions. La présente délégation donnée est révocable à tout moment.

Article II. Missions confiées

Dans le cadre de cette délégation, monsieur Arnaud Latreuille est notamment chargé :

- ✓ D'organiser de façon régulière la commission « Finances et ressources-humaines », d'animer cette commission et compte rendu de ses travaux (voir charte), en lien avec M. Yan Génonet pour les affaires relevant des ressources-humaines, de l'administration générale et de affaires juridiques,
- ✓ De définir et mettre en œuvre la politique municipale de secteur, sous la responsabilité de la Maire et en lien avec les responsables de service et de pôle
- ✓ De remonter les demandes pour étude en lien avec la maire, les autres adjoints le cas échéant et le responsable de service ;
- ✓ De représenter la commune auprès des instances susceptibles de subventionner les projets de la commune (Etat, Conseil départemental, Europe, Communauté d'agglomération, fédérations...), dans une optique de sensibilisation des partenaires aux projets communaux, de repérage d'éligibilité à subventionnement et de préparation des dossiers de demande de subvention le cas échéant,

Dans le cadre des Finances et assurances :

- ✓ Veiller en lien avec la Maire à la bonne réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement, du Rapport d'Orientation budgétaire (ROB), de l'élaboration des Budgets et leur exécution, des Comptes Financiers Uniques, de la mise à jour de la prospective
- ✓ Donner l'ordre de payer les dépenses après liquidation
- ✓ Atteindre les objectifs de secteur suivants :
 - Ecrire le projet politique détaillé en matière de finances, commande publique et des assurances
 - Appliquer une gestion financière responsable et réaliste,
 - Dégager des marges pour la réalisation des investissements de gros entretien indispensables du patrimoine du domaine public et privé de la commune

Article III. Délégation de signature

Dans le cadre des attributions définies à l'article 2, délégation de signature est donnée à monsieur Arnaud Latreuille pour signer :

- Délégation de signature au titre des pouvoirs propres du maire :
 - Les courriers relatifs au secteur des finances, de la commande publique, des recettes et des assurances,
 - Finances et assurances :
 - Les courriers émanant du service
 - Les arrêtés de nomination des régisseurs
 - Les bordereaux de titres et mandats transmis en trésorerie, pour tous les budgets de la ville
 - Les certificats de paiement, de rejet et d'annulation, certification des pièces comptables produits à l'appui des mandats de paiement pour tous les budgets de la ville

- Délégation de signature relativement aux pouvoirs délégués du conseil municipal au maire :
- Les marchés publics de secteur : signature notamment des devis, actes d'engagement, contrats et leurs avenants relatifs au secteur, lorsque les crédits sont inscrits au budget voté, dans la limite d'un plafond de 10.000€ TTC;
- L'engagement des crédits de secteur (bon de commande, ordre de service...) dans la limite d'un plafond de 10.000€ TTC.

Article IV. Exécution

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé
- Transmis au Contrôle de Légalité
- Publié selon les formes en vigueur

Article V. Le présent arrêté est applicable dès qu'il aura été procédé à sa notification auprès de l'intéressé, à sa publication et à sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Article I. Contester un arrêté

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr

Ce recours peut être précédé d'un recours administratif adressé à l'auteur de la décision.

Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.



Hélène Rata
Maire

Notifié à Arnaud Latreuille

Le : 21/04/26

Signature :

AR Prefecture

017-211700281-20260417-AG_20_2026-AR
Reçu le 22/04/2026
Publié le 22/04/2026

[Faint handwritten signature]